

FAMILLE - SANTÉ

DOMAINE D'ACTIVITÉS - SERVICES À LA POPULATION

Correspondance ROME	E/M J1101	Médecine de prévention
Correspondance RIME	E/M FPESCS08	Médecin de prévention
Correspondance FPH	E/M 30I20	Médecin du travail

MÉTIER

Définition	Surveille la santé des personnels lors de l'examen annuel ou sur demande. Informe et conseille le personnel et l'administration sur l'environnement sanitaire et les conditions de travail. Participe à la prévention des risques
Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin du travail • Médecin de santé au travail • Médecin de prévention
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale • Réforme de la médecine du travail dans le secteur privé (juillet 2004) • Développement de la psychodynamique du travail
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, département, région, structure intercommunale, centre de gestion • Généralement rattaché à la DRH ou la direction de la santé et de la prévention
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en bureau, au sein d'un cabinet médical et en milieu de travail • Nombreux déplacements • Horaires réguliers • Disponibilité vis-à-vis des patients • Devoir de réserve et de confidentialité, secret médical • Incompatibilité de fonction avec le médecin agréé de la même collectivité et la médecine de contrôle • Obligation de suivre un programme annuel de développement professionnel continu (Loi HPST de juillet 2009, art. 59)
Spécialisations / Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction d'une discipline complémentaire : ergonomie, psychopathologie du travail, toxicologie et d'un élargissement de la fonction : coordination médicale
Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Large autonomie dans l'organisation du travail • Autodéfinition des missions (en cohérence avec le décret 2000-542 du 16/06/00 modifiant le décret n° 85-603 du 10/06/85 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale) • Indépendance technique et professionnelle dans le respect du code de déontologie et du code de la santé publique • Force de proposition auprès de l'administration et de la direction du personnel
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Communication permanente avec les agents, l'autorité territoriale et leurs représentants ; force de proposition auprès de l'autorité territoriale • Échanges réguliers d'informations avec les différents services de la collectivité • Travail en partenariat avec les infirmières du travail, les ergonomes, les assistants sociaux, les conseillers et les assistants de prévention • Relations avec les médecins traitants, le comité médical, la commission de réforme, etc.
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Médecins territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie • Profession et conditions d'exercice réglementées
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Veille sur le milieu du travail • Surveillance de l'ensemble du personnel et des postes à risques • Conseil auprès de l'administration et du personnel en matière de santé et de conditions de travail • Mise en œuvre d'actions d'information sur l'hygiène et la sécurité

Activités spécifiques

- Formulation d'avis sur les projets de construction, de modification ou d'aménagement des locaux et des équipements de travail
- Établissement et mise à jour, en liaison avec le conseiller et assistant de prévention, des fiches de risques professionnels propres au service et des effectifs d'agents exposés à ces risques
- Communication des fiches de risques professionnels à l'autorité territoriale et au comité d'hygiène et de sécurité
- Formulation d'avis et conseil sur les produits utilisés
- Participation aux CHS ou CHSCT et CTP
- Établissement du rapport annuel d'activité
- Participation aux études et enquêtes épidémiologiques

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES**SAVOIR-FAIRE****Veille sur le milieu du travail**

- Écouter les agents et analyser les situations
- Évaluer l'aptitude au poste de travail
- Évaluer les besoins des agents en matière d'hygiène, de conditions de travail et de santé publique
- Orienter vers les structures compétentes
- Réaliser une veille juridique et sanitaire
- Appréhender l'incidence des évolutions technologiques, organisationnelles sur les conditions de travail
- Concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets visant à prévenir ou résoudre des problèmes de santé publique
- Formuler des avis pour l'établissement d'un plan de prévention

Surveillance de l'ensemble du personnel et des postes à risques

- Réaliser des visites de locaux
- Identifier et analyser les risques potentiels de l'ensemble des postes de travail
- Réaliser une surveillance médicale particulière des travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents réintégré après un congé maladie, de longue durée, ou un accident du travail, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux, des agents souffrant de pathologies particulières

Conseil auprès de l'administration et du personnel en matière de santé et de conditions de travail

- Conseiller les élus et les agents sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des locaux, l'adaptation des postes de travail à la physiologie humaine et les risques liés aux différentes nuisances
- Sensibiliser les élus à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'hygiène générale des locaux de service, la qualité de l'air intérieur, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle
- Proposer des aménagements des postes de travail ou des conditions d'exercice, justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents
- Participer à la définition de la politique de prévention des risques professionnels de la structure en lien avec les services

Mise en œuvre d'actions d'information sur l'hygiène et la sécurité

- Informer et former tous types de publics en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé

SAVOIRS**> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS**

- Cadre réglementaire, enjeux et évolutions en matière de santé publique
- Loi 2002-303 du 04/03/02 sur le droit des malades et la qualité du système de santé
- Médecine générale
- Différents types de visites (d'embauche, de reprise, annuelle)
- Pathologie et psychopathologie du travail
- Techniques d'interprétation et de diagnostic
- Acteurs et dispositifs de santé publique
- Typologie des risques au travail
- Milieu du travail
- Législation sanitaire et sociale
- Principes de l'ergonomie
- Techniques et outils d'évaluation
- Santé du fonctionnaire : statut, congés maladies, comités médicaux, etc.
- Réglementation du travail

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Milieu institutionnel, sanitaire, social local
- Méthodes d'ingénierie de projet
- Statut de la fonction publique territoriale
- Métiers territoriaux de la santé publique et connexes (social, enfance, etc.)
- Effectifs et pyramide des âges de la collectivité
- Techniques de communication et de négociation
- Techniques de recherche documentaire
- Notions d'ingénierie pédagogique
- Techniques d'animation

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

ASSISTANCE - ÉTUDES	Code NSF N1	• Assistance et appui technique auprès des services de la collectivité
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Encadrement de direction ou de service
GESTION BUDGÉTAIRE	Code NSF P5	• Élaboration et suivi du budget